

Version Française

Exploitation, entretien, maintenance, réparation et mise
hors service d'équipements de réfrigération, de
climatisation et de pompes à chaleur contenant des fluides
frigorigènes inflammables, en complément des normes
existantes

Betrieb, Wartung, Instandhaltung, Reparatur und
Außerbetriebnahme von Kälte-, Klima- und
Wärmepumpenanlagen, die brennbare Kältemittel
enthalten, zur Ergänzung bestehender Normen

Operation, servicing, maintenance, repair and
decommissioning of refrigeration, air conditioning and
heat pump equipment containing flammable
refrigerants, complementing existing standards

La présente Spécification technique (CEN/TS) a été adoptée par le CEN le 1 février 2021 pour application provisoire.

La période de validité de cette CEN/TS est limitée initialement à trois ans. Après deux ans, les membres du CEN seront invités à soumettre leurs commentaires, en particulier sur l'éventualité de la conversion de la CEN/TS en Norme européenne.

Il est demandé aux membres du CEN d'annoncer l'existence de cette CEN/TS de la même façon que pour une EN et de rendre cette CEN/TS rapidement disponible. Il est admis de maintenir (en parallèle avec la CEN/TS) des normes nationales en contradiction avec la CEN/TS en application jusqu'à la décision finale de conversion possible de la CEN/TS en EN.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	6
4 Généralités.....	7
5 Utilisation.....	8
6 Maintenance, entretien et réparation	8
7 Emplacement de l'équipement.....	9
8 Marquage du site.....	9
9 Mise hors service et démantèlement	10
10 Compétence	10
Bibliographie	11

Avant-propos européen

Le présent document (CEN/TS 17607:2021) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 182 “Systèmes frigorifiques, exigences de sécurité et d'environnement”, dont le secrétariat est tenu par DIN.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'une demande de normalisation donnée au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus d'annoncer cette Spécification technique : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Introduction

L'adoption de fluides frigorigènes avec un faible potentiel de réchauffement planétaire, en réponse aux inquiétudes sur l'effet de certains fluorocarbures sur le climat, a accru la visibilité de fluides qui étaient précédemment limités dans leur usage à cause de l'inflammabilité. Comme l'industrie s'oriente vers un plus grand usage de fluides frigorigènes inflammables à faible GWP, en particulier de classe d'inflammabilité A3, il est important de s'assurer que les pratiques d'exploitation, d'entretien et de mise hors service changent également pour soutenir cette transition technologique.

Le besoin de spécifications techniques pour toutes les parties prenantes de l'exploitation et de l'entretien est particulièrement important.

L'objet du présent document est de fournir des informations pour assurer des niveaux de risque acceptables lors de l'application de fluides frigorigènes inflammables.

Le présent document fournit donc des spécifications techniques aux sociétés et aux personnes directement impliquées dans des activités sur le lieu de travail ; au propriétaire, à son personnel d'exploitation assurant la maintenance de routine, aux sous-traitants effectuant des travaux d'entretien spécialisés de différents types, et aux prestataires de mise hors service.

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des spécifications techniques pour l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise hors service d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur contenant des fluides frigorigènes inflammables, en particulier de classe A3, en complément des normes existantes.

Les fluides frigorigènes de classe de toxicité B sont exclus du présent domaine d'application.

Le présent document inclut des mesures d'atténuation du risque non encore abordées dans les normes existantes pour des classes de fluides frigorigènes spécifiques, ou ne reflétant pas pleinement l'état de l'art, et établit des spécifications techniques complémentaires pour l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise hors service.

Les aspects suivants sont considérés :

- lieu de travail où peuvent se former des atmosphères explosives et équipements correspondants ;
NOTE D'autres informations peuvent être trouvées dans la Directive 99/92/CE (Directive Lieux de travail ATEX) et la Directive 2014/34/UE (Équipements ATEX).
- bonnes pratiques pour l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise hors service, y compris outils et protection personnelle ;
- méthodes d'atténuation du risque ;
- appréciations du risque ;
- compétence du personnel ;
- santé et sécurité du personnel ;
- emplacement de l'équipement.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 378-1:2016+A1:2020, *Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur — Exigences de sécurité et d'environnement — Partie 1 : Exigences de base, définitions, classification et critères de choix*

EN 378-4:2016+A1:2019, *Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur — Exigences de sécurité et d'environnement — Partie 4 : Fonctionnement, maintenance, réparation et récupération*

EN ISO 22712¹, *Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur — Compétences du personnel (ISO/DIS 22712:2018)*

¹ En cours de préparation : Etape au moment de la publication : prEN ISO 22712:2018.